



Note complémentaire

Note relative au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour le projet de recalibrage de la RD 206 sur la commune de Saint-Armou.

Justification d'un besoin de sécurité sur la RD 206

Rappelons tout d'abord que le recalibrage d'une section de la RD 206, sur la commune de Saint-Armou, s'inscrit dans le projet global de sécurisation d'itinéraire entre les communes de Navailles-Angos et Morlaàs.

Conformément à la réglementation, ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, sur lesquelles, la concertation inter administrative n'a pas fait ressortir d'avis négatif. Le projet a fait l'objet d'un dossier soumis à enquête publique conjointe, portant sur :

- l'utilité publique du projet,
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Morlaàs, du Plan Local d'Urbanisme de Navailles-Angos,
- le parcellaire.

Cette enquête publique s'est déroulée du 9 novembre au 14 décembre 2015. Un avis favorable a été rendu pour chacun des thèmes de l'enquête publique conjointe. Ces avis favorables n'ont pas été assortis de recommandations particulières.

Par délibération du 18 mars 2016, le Conseil Départemental a donc décidé d'affirmer le caractère d'intérêt général des aménagements projetés sur la RD 206 entre Navailles-Angos et Morlaàs, au regard des effets positifs attendus sur la lisibilité de l'itinéraire, la fluidité du trafic et la sécurité des usagers et des riverains, plus généralement sur le cadre de vie de la majorité des habitants des communes concernées.

Le 20 mai 2016, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques déclare par arrêté l'utilité publique du projet d'aménagement de la RD 206 entre Navailles-Angos et Morlaàs (Arrêté n°2016141-023).

Pour compléter le dossier, les dernières données récupérées du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques, dénombrent 12 accidents sur la RD 206 sur Saint-Armou entre 2012 et 2021. Ces accidents, majoritairement des sorties de routes justifient les travaux de recalibrage prévus en 2022 par le Département sur Saint-Armou.